

Pour une politique de souveraineté européenne du numérique

Déclaration du groupe CGT-FO

Nous tenons à féliciter l'équipe administrative et le rapporteur pour ce travail et pour leur ouverture au débat sur cet avis.

La souveraineté numérique au-delà de sa définition politique rattachée à une conception territoriale d'État nation ou d'Europe, ce qui est déjà un enjeu à part entière, doit viser à la maîtrise des infrastructures numériques pour ne pas être exclu du nouveau marché créé autour de la donnée.

Cette révolution interroge nos systèmes de régulation et de protection de la vie privée mais aussi les dispositifs et réglementations qui organisent les relations de travail. L'économie de la plateforme prend de plus en plus de place, s'appuie sur la captation et l'utilisation de la donnée créée par les usagers pour construire un modèle économique particulièrement centré sur la mise en relation de l'offre et de la demande. Elle transfère ainsi sur d'autres acteurs la réalisation du travail lui-même et impose trop souvent un rapport de force défavorable aux travailleurs.

Pour le groupe FO, cette évolution pose un certain nombre d'interrogations et présente des risques, qui doivent être pris en compte par les États et surtout dans le cadre européen et international à travers une régulation nécessaire qui aura pour priorité la protection des libertés individuelles à travers la protection des données personnelles. La réflexion d'un droit international public du numérique doit émerger pour régler les conflits potentiels du numérique et préserver aussi la neutralité du net qui garantit l'égalité de traitement de tous les flux de données sur internet.

Ainsi, la concentration de cette économie dans les mains d'une poignée d'entreprises essentiellement américaines, met le reste du monde dans une relation d'extrême dépendance et pose d'innombrables enjeux quant à l'éventuelle utilisation des données recueillies également dans une visée géostratégique, voire inamicale ou agressive. Au niveau européen, il est donc crucial de renforcer les moyens de lutte contre les abus de position dominante et de conférer un caractère contraignant aux sanctions prises.

Parallèlement, le développement de champions européens du numérique doit être une priorité sans quoi cette domination des GAFAM se renforcera davantage. Les stratégies d'optimisation fiscales utilisées par les géants du numériques doivent donc être combattues. À cet égard, l'avis propose certaines pistes, comme l'adoption d'un cadre fiscal international applicable au numérique. Il est cependant également important que ces entreprises soient taxées là où elles exercent leurs activités. De même, les pays européens doivent instaurer une harmonisation de leur fiscalité et s'engager au niveau international pour élaborer une législation adaptée à une économie de plus en plus dominée par le numérique. Il est également vital de renforcer la lutte contre les paradis fiscaux.

Il faut aussi agir rapidement pour que l'activité des géants du numérique respecte les cadres réglementaires et les législations sociales en cours ainsi que les normes fondamentales du travail de l'OIT et les droits humains les plus élémentaires.

Enfin, cet avis ouvre des perspectives positives pour repositionner l'Europe sur le développement d'une politique industrielle du numérique qui devra s'appuyer sur l'innovation, la recherche, la protection des technologies et le financement de plateforme alternatives mais également développer des stratégies de niche comme l'internet des objets connectés ou de l'intelligence artificielle.

Notre groupe qui a voté pour cet avis encourage un travail commun entre le CESE et la CNIL sur les enjeux éthiques du numérique tant au niveau national qu'europpéen, tel que cela avait déjà été préconisé dans un rapport en 2015.